



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 5 mars 2009



Division « action de l'Etat en mer »

### **ARRETE N° 2009/08**

Abrogeant l'arrêté n° 2008/123, du 2 décembre 2008 portant restriction temporaire de la navigation, du mouillage, de la pêche et de la plongée sous-marine autour de l'épave du navire de pêche « Emmanuelle Jean ».

Le préfet maritime de l'Atlantique

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> février 1930 relatif à la police des eaux et rades ;

**VU** le décret n° 2004/112 du 6 février 2004, relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

**CONSIDERANT** la fin des opérations de renflouement de l'épave du navire de pêche « Emmanuelle Jean ».

### **ARRETE**

**Article unique** : l'arrêté n° 2008/123 du 2 décembre 2008 portant restriction temporaire de la navigation, du mouillage, de la pêche et de la plongée sous-marine autour de l'épave du navire de pêche « Emmanuelle Jean » à la position 48°40.505 N - 002°07.078 W (WGS 84) est abrogé.

Le vice-amiral d'escadre Anne-François de Saint Salvy  
préfet maritime de l'Atlantique,

**LISTE DE DIFFUSION****Destinataires :**

- Préfecture de l'Ille-et-Vilaine
- Direction régionale des affaires maritimes de Bretagne
- Direction départementale des affaires maritimes de l'Ille-et-Vilaine
- Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Ille-et-Vilaine
- SMIB
- CROSS Corsen
- GROUPEGENDMARINE ATLANT
- DRGC Nantes
- Capitainerie du port de Saint-Malo
- Comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- Comité local des pêches de Saint Malo
- FOSIT Brest (pour servir les sémaphores concernés dont celui de Saint Cast)
- COM Brest/SERPUB-INFONAUT
- SHOM
- CIGM

**Copies intérieures :**

- AEM : OP - SM - COMM (pour insertion sur le site Internet de la préfecture maritime de l'Atlantique) - SEC/AEM.
- Archives (3.1.1).